

Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Rapport public

Date d'émission du rapport : 27 mars 2025

Numéro d'inspection : 2025-1367-0002

Type d'inspection :

Incident critique
Suivi

Titulaire de permis : 0760444 B.C. Ltd. as General Partner on behalf of Omni Health Care Limited Partnership

Foyer de soins de longue durée et ville : Garden Terrace, Kanata

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 26 et 27 mars 2025.

L'inspection concernait :

- le registre n° 00137717 – chute d'une personne résidente ayant occasionné une blessure;
- le registre n° 00139564 – suivi n° 1 de l'ordre de conformité (OC) n° 001 émis dans le cadre de l'inspection n° 2025-1367-0001 ayant trait au paragraphe 24 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22, avec une date d'échéance de mise en conformité au 21 mars 2025.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 ayant trait au paragraphe 24 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22, émis dans le cadre de l'inspection n° 2025-1367-0001.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections
Foyer sûr et sécuritaire
Prévention et gestion des chutes

**Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée**

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.